**LETTRE AUX PARENTS**

|  |
| --- |
| **Concernant les lettres aux parents :*** Aucune lettre ne devrait être envoyée si le diagnostic n’a pas été confirmé.
* Aucune lettre ne devrait être envoyée sans l’accord préalable de l’infirmière du CLSC.
 |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Service de garde ou école : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : Oxyurose**

Chers parents,

Récemment, des cas d’oxyurose ont été déclarés au service de garde ou à l’école. L’oxyurose est une infection intestinale causée par un ver. Cette infection est bénigne et se manifeste le plus souvent par des démangeaisons à l’anus, surtout la nuit. Elle peut aussi causer de l’irritabilité ou un sommeil agité.

La personne infectée peut continuer d’aller au service de garde.

Vous pouvez observer la région de l’anus de votre enfant, deux ou trois heures après qu’il se soit endormi. Si vous voyez des vers, consultez un médecin ou un pharmacien pour obtenir un traitement. Ce traitement sera administré en même temps à votre enfant et aux personnes habitant avec lui. Veuillez lire la feuille de renseignements ci‑jointe.

Si vous ne voyez pas de vers et que votre enfant a des démangeaisons à l’anus, vous pouvez consulter un médecin et apporter cette lettre avec vous. Un test pourra être fait.

Si un diagnostic d’oxyurose est posé, s’il vous plaît, informez‑en le service de garde.

Merci de votre collaboration,

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 (en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

p. j. Feuillet de renseignements

**Oxyurose**

**Renseignements et conseils**

**Définition**

L’oxyurose est une infection intestinale commune causée par un petit ver blanc et rond, long de 1 cm et ressemblant à un fil.

Les vers déposent des œufs dans la région de l’anus pendant la nuit.

**Manifestations**

L’oxyurose peut se manifester par des démangeaisons à l’anus, surtout la nuit, de l’irritabilité et un sommeil agité. Cependant, l’infection est souvent sans symptômes.

**Transmission**

L’infection se transmet par les œufs, qui se retrouvent souvent sur les mains, sous les ongles, sur la literie, sur les serviettes et dans des aliments contaminés lors de la manipulation. La personne atteinte peut facilement se réinfecter par les œufs qu’elle a à l’anus.

**Traitement**

La personne atteinte et toutes les personnes habitant avec elles doivent recevoir un traitement de façon simultanée, qu’elles soient symptomatiques ou non. Le traitement doit être répété après deux semaines.

Il est important de suivre les recommandations du médecin, du pharmacien ou du fabricant.

La personne atteinte peut continuer d’aller au service de garde ou à l’école.

**Autres mesures**

Comme le traitement n’élimine pas les œufs, des mesures d’hygiène personnelle peuvent aider à diminuer le risque de se réinfecter ou de transmettre l’infection :

* Garder les ongles courts pour éviter que les œufs se retrouvent sous les ongles.
* Se laver fréquemment les mains à l’eau et au savon, surtout avant les repas et collations, avant la préparation de la nourriture, après être allé aux toilettes ou après avoir changé une couche.
* Ne pas se ronger les ongles, ne pas gratter la région de l’anus et ne pas porter les mains à la bouche.
* Changer de sous-vêtements et de pyjama tous les jours.
* Prendre une douche le matin pour éliminer les œufs de la région de l’anus. La douche est préférable au bain, car l’eau du bain risque d’être contaminée.
* Lors du traitement :
* Laver à l’eau chaude la literie, les serviettes et débarbouillettes ainsi que les doudous de toutes les personnes traitées;
* Passer l’aspirateur dans les chambres.
* Éviter de secouer les draps et les vêtements pour prévenir la dispersion des œufs dans l’environnement.